

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 20 mars 2023

Date de convocation : 14 février 2023	Nombre de membres { présents : 17 absents : 3
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 mars 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-24**

OBJET : Groupement de commandes de bornes de recharge (IRVE)

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT du mois de MARS, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de la Nouvelle-Aquitaine, auquel adhère le SDEER depuis 2018, le syndicat TE47 avait passé en 2021 un marché pour l'achat conjoint de fourniture et pose de bornes de recharge de véhicules électriques.

Le marché prévoyait de proposer une structure analogue à une forme de centrale d'achat pour les types de bornes suivants (deux types de bornes à chaque fois) :

- recharge normale 3-11 kW (*wallbox*)
- recharge normale 11-22 kW

- recharge tri-standard 24 kW
- recharge tri-standard 36-50 kW

En mars 2021, le Bureau du SDEER avait décidé que le SDEER serait partie prenante de ce marché : une quinzaine de bornes de recharge rapide ou accélérée ont été acquises par son intermédiaire en 2021 et 2022.

Le marché ayant atteint son maximum, plus d'une année avant son échéance de juin 2024, TE47 propose de lancer une nouvelle procédure devant aboutir à la désignation d'attributaires en juin 2023.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'engagement du SDEER dans le marché préparé par TE47.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Donne mandat à M. le Président pour engager le SDEER dans le marché d'achat de fourniture et pose de bornes de recharge de véhicules électriques qui lui a été présenté, lancé par TE47 dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine, tel qu'initié en mars 2023 ;

2 - Donne mandat à M. le Président ou M. le directeur du SDEER pour signer tous ordres de services à donner en application de ce marché.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*